

AVIS PUBLIC

La municipalité de Montcerf-Lytton demande des soumissions pour une rétrocaveuse neuve de marque CASE 590 SM 2014.

Les personnes désireuses sont priées de se procurer les plans devis sur le site SEAO (www.seao.ca)

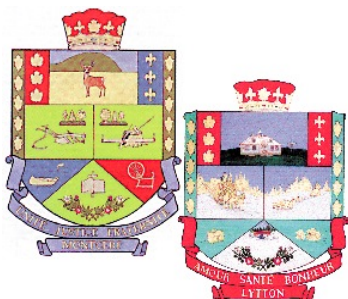
Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Madame Liliane Crytes, directrice générale au 819-449-4578 du lundi au vendredi de 9.00 à 12.00 et de 13.00 à 17.00 heures.

Les soumissions seront reçues au bureau municipal situé au 18 rue principale nord, Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0 avant 14.30 heures le 28 novembre 2014.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Montcerf-Lytton
Ce 12 novembre 2014

Liliane Crytes,
Directrice générale



MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

18, rue Principale nord
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Tél. (819) 449-4578 Fax : (819) 449-7310

AVIS PUBLIC

Concernant le dépôt du rôle d'évaluation de la municipalité de Montcerf-Lytton

Avis est par la présente donné, conformément aux dispositions de l'article 73 de la loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation du premier exercice financier du rôle triennal d'évaluation foncière (2015-2016-2017) de la municipalité de Montcerf-Lytton a été déposé au bureau de la municipalité et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures normales de bureau.

Avis est également donné conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la loi sur la fiscalité municipale qu'une demande de révision prévue par la section 1, du chapitre X de cette loi peut être déposée à l'égard de ce rôle, par toute personne ayant un intérêt à cet effet, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes;

Être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;

Être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier recommandé ;

M.R.C. Vallée de la Gatineau
7, rue de la Polyvalente, C.P. 307
Gracefield, (Québec) J0W 1W0

Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué

Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 98-106 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

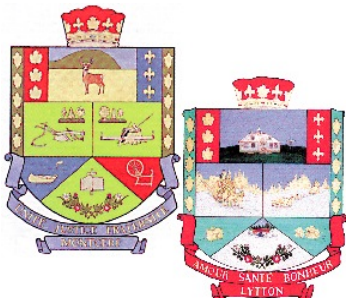
Donné à Montcerf-Lytton, ce 13 novembre 2014

Liliane Crytes,
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Je soussignée, Liliane Crytes, secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 13 novembre 2014 entre 9.00 et 17.00 heures.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Date



MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

18, rue Principale nord
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Tél. (819) 449-4578 Fax : (819) 449-7310

AVIS PUBLIC

Règlement 2014-65 concernant la rémunération du maire et des membres du conseil municipal.

Conformément en vertu de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.c., T-11.001), avis est donné par la soussignée secrétaire, trésorière de la Municipalité de Montcerf-Lytton qu'un projet de règlement visant à modifier la rémunération des membres du conseil de la municipalité a été présenté à la session régulière du 6 octobre 2014,

Avis de motion de la présentation de ce projet de règlement a également été donné lors de la session régulière du conseil le 6 octobre 2014

Le projet de règlement vise à indexer la rémunération de base des membres du conseil de façon à porter cette rémunération annuelle de base à 4,200\$ et 2,100\$ pour allocation de dépenses pour les membres du conseil et pour le maire 12,600\$ de rémunération annuelle et 6,300\$ pour allocation de dépenses.

L'adoption du règlement en titre est prévue lors de la session régulière du conseil de la municipalité du (lundi 1^{er} décembre 2014 qui aura lieu au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale nord à Montcerf-Lytton à compter de 19.30 heures.

Toute personne intéressée à consulter le projet de règlement peut le faire en se présentant au siège social de la municipalité situé au 18 rue Principale Nord à Montcerf-Lytton du lundi au vendredi de 9.00 à 12.00 et entre 13.00 et 17.00 heures.

Liliane Crytes,
Directrice, générale /Secrétaire, trésorière
Ce 13 novembre 2014

Je soussignée, Liliane Crytes, secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 13 novembre 2014 entre 9.00 et 17.00 heures.

Liliane Crytes

Date